

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s du printemps 2023

Date: Mardi, 18.04.2023 – 10h00 à 16h30

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Froburgstrasse 3, Olten

Présences: 98 délégué-e-s (selon le registre des délégué-e-s), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 16.11.2022
- 1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2022
- 1.4 1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2022 y. c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, élection de l'organe de révision

2 Élections

- 2.1 Élection complémentaire au Comité
- 2.2 Confirmation de l'élection complémentaire à la CQ

3 Cahier des charges

- 3.1 Modification du principe «Sorties régulières en plein air»
- 3.2 Modification du Cahier des charges critères autorisation exceptionnelle et autorisation spéciale T&C
- 3.3a Information Avancement de la révision de la formation initiale
- 3.3b Motion Demeter sur la révision formation initiale
- 3.4 Motion Schweizer Bergheimat: Mise à disposition de moyens financiers pour l'encouragement de la formation bio
- 3.5 Motion Schweizer Bergheimat: Interdiction d'utiliser des faucheuses-conditionneuses
- 3.6 Motion Bio Grischung: Grands prédateurs – ici aussi le bio est une solution
- 3.7a Information sur l'Initiative Biodiversité
- 3.7b Motion Bio Ostschweiz: Recommandation de vote pour l'Initiative Biodiversité et le contre-projet
- 3.8 Adoption: résolution sur les nouveaux procédés génétiques

4 Informations

- 4.1 Divers

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Urs Brändli (UB), Président et Cédric Guilloid (GUC), vice-président souhaitent la bienvenue aux personnes présentes de la part du Comité; Balz Strasser (BST), Directeur de Bio Suisse, les salue de la part du secrétariat.

UB aborde la question de l'alimentation de la population mondiale et des nombreuses innovations de l'industrie agroalimentaire. Alors qu'il en apprécie certaines, il doute que d'autres évolutions sur le marché de l'agroalimentaire soient compatibles avec le bio.

GUC confirme, pour sa part, que la réduction de budget mise en route en 2022 permet à Bio Suisse d'avancer sur la bonne voie.

BST explique que la stratégie Avanti 2025 arrive bientôt à échéance et que Bio Suisse va démarrer un nouveau processus stratégique en cours d'année avec l'objectif de faire adopter la nouvelle stratégie par l'AD du printemps 2025. 2024 sera une année d'analyse.

Au niveau des invités, UB salut en particulier Matthias Wunderlin, responsable Marketing chez Migros, qui aura plus tard l'occasion d'adresser quelques mots à l'assemblée.

Sont confirmés par l'AD comme scrutateurs: 1. Frank Siffert (Bio Vaud), 2. Jennifer Oppliger (Bio Grischun), 3. Samuel Ineichen (Bio Aargau), 4. Tamara Stoller (Bio ZH/SH) et 5. Stefan Wyss (Schweizer Bergheimat)

98 délégué-e-s sont présents dans la salle, la majorité absolue est de 50 (49+1).

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 16.11.2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2022

Urs Brändli (UB) et Balz Strasser (BST) font une rétrospective de l'année 2022.

Les thèmes suivants sont abordés:

- Travail du Comité et travail politique: Dora Fuhrer a été élue au Comité, l'initiative populaire contre l'élevage intensif a été discutée et une table ronde sur les nouvelles techniques génétiques a été organisée à la fin de l'AD de l'automne pour sensibiliser les membres;
- L'Assemblée des délégués a dit «oui» à la culture liée au sol et s'est décidée en faveur d'un plan climat;
- Projets des OM et marchés régionaux: les OM ont reçu un soutien d'environ 480'000 Fr. pour des projets. De plus, 13 nouveaux projets grandes cultures et 20 existants ont été cofinancés;
- Bio dans la formation professionnelle: révision de la formation professionnelle initiale agricole avec une orientation en production végétale bio;
- L'année 2022 en chiffres: 7'350 productrices et producteurs, 1'330 preneurs de licences, 18 % de la surface agricole utile cultivée en bio;
- Enquête auprès des consommateurs-trices: le Bourgeon gagne en notoriété (89 %) et il est associé à la promotion de la biodiversité; ceci est, entre autres, aussi un mérite de la communication de Bio Suisse;
- Coop et Migros misent sur le Bourgeon, Coop fête le jubilé des 30 ans de Naturaplan, les premiers produits avec le Bourgeon sont disponibles chez Migros;

- La Journée des Grandes cultures Bio 2022 a eu lieu – l’offensive Grandes cultures bio a été lancée! On recherche du blé panifiable, du tournesol, du soja fourrager, des betteraves sucrières et de l’avoine alimentaire;
- Restauration nouvellement avec étoiles Bourgeon: Bio Cuisine, le nouveau label de qualité à trois niveaux a été lancé;
- Biomondo, la nouvelle place de marché de l’agriculture biologique suisse, poursuit son développement et dispose nouvellement d’une fonction de vente; des panneaux Bourgeon pour les fermes ont été mis en place dans les entreprises agricoles;
- La sélection végétale est soutenue annuellement avec un montant de 200'000 Fr. pour la période de 2022 à 2024 au lieu de 50'000 Fr. Sont soutenus: GZPK, Sativa, Poma Culta et la sélection de cépages résistants; au niveau de la sélection laitière, du sperme de 12 taureaux IA est nouvellement disponible, 6 de plus que l’année dernière;
- International: les audits sociaux en Espagne ont été préparés avec succès, un jalon important dans la stratégie mondiale «responsabilité sociale»;
- Bio et la jeunesse: Organics Europe Youth Event 2022 s’est déroulé sous la devise «Organic and you(th): ensemble pour des systèmes alimentaires durables»;
- Les distinctions «Bourgeon Bio Gourmet» et le prix de l’innovation «Grand Prix Bio Suisse» ont été remis;
- Journée portes ouvertes: le secrétariat a ouvert ses portes et a accueilli de nombreux membres d’instances et de groupes spécialisés.

Finalement, UB remercie au nom du Comité les OM, les membres, le secrétariat et les instances pour leur engagement en faveur du Bourgeon.

1.4 Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2022 y. c. rapports de l’organe de révision, de la CG et de l’IRI, élection de l’organe de révision

Cédric Guillod démarre avec l’introduction des comptes 2022 et s’exprime sur les points suivants:

- La deuxième année avec une révision ordinaire s’est bien passée. Les améliorations du système de contrôle interne (SCI), mais aussi le bouclage, ont été évalués de manière positive par la société de révision.
- La situation économique ainsi que la situation dans le commerce de détail ont des effets nets sur les recettes. Pour l’année 2022, les recettes se sont élevées à 22,6 mio. Fr. au lieu de 24,7 mio. Fr. selon le budget 2022.
- Dans le cadre du budget réduit, il a été possible de restreindre les dépenses avec succès en passant de 26,6 mio. Fr. à 23,2 mio. Fr. pour aboutir finalement à une perte de -132'113.- Fr.
- C’est finalement un montant bien plus petit que prévu dans le budget qui a dû être prélevé des réserves de fluctuation (0,65 mio. Fr. au lieu de 1,75 mio. Fr.)

Il donne la parole à Nicole Strelbel (NST), responsable Finances et Services, laquelle présente les comptes en détail, comptes que les délégués ont reçu à l’avance.

Elle compare dans un premier temps les recettes 2022 avec le budget réduit. Les recettes sont plus basses que prévues en raison de la mauvaise situation économique, mais cette situation a en grande partie pu être redressée grâce au budget réduit. Les droits de licences sont toujours la plus grande source de recettes de la Fédération, suivis par les moyens spécifiquement affectés.

Les dépenses sont également comparées au budget réduit. Il en ressort qu’avec 2,1 %, il a été possible d’économiser un montant plus important que prévu dans le budget réduit et tous les secteurs ont réussi à faire des économies. Seules les charges d’exploitations ont augmenté en raison du prix élevé de l’énergie.

Le compte des résultats permet de comparer les recettes et les dépenses. Le produit d’exploitation généré se monte à 22,6 mio. Fr. et est nettement plus élevé que l’année passée. Les charges d’exploitation restent constantes à 9,3 mio. Fr. Les charges du personnel présentent une augmentation due au renchérissement non prévisible et non budgété pour atteindre 9,7 mio. Les autres charges d’exploitation se sont élevées à 3,2 mio. Fr. financées pour 2,2 mio. Fr. par des provisions de l’année 2021. Les raisons de cette

augmentation sont le prix plus élevé de l'énergie et des investissements dans la numérisation et Bio-mondo.

Finalement, on obtient un résultat d'exploitation de 864'000 Fr. ainsi qu'un résultat financier et accessoire de 87'000 Fr. Comme il y a en tout 418'000 Fr. de moyens spécifiquement affectés qui ont été prélevés du bilan et 228'000 Fr. du capital de l'organisation, on obtient une perte de 132'000 Fr.

Discussion / questions:

- Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, voudrait savoir d'où provient l'augmentation des «Autres recettes». NST explique que ces moyens viennent d'une fondation (pour Biomondo), d'un soutien de la Migros en raison du retardement de l'entrée sur le marché et de dons.

Urs Brändli (UB) aborde ensuite les deux rapports de la CG. Il n'y a pas de question sur le rapport annuel de la CG, que les délégués ont reçu. UB explique la raison d'un deuxième rapport envoyé aux délégués dans un envoi complémentaire. En raison du rapport de l'IRI, qui comportait une remarque sur les compétences et la façon d'agir du Comité et du secrétariat lors de cas en cours, Urs a demandé à la CG de clarifier cela. Il aurait souhaité que l'IRI cherche la discussion avec le Comité, le secrétariat ou la CG. UB remercie la CG pour le travail rapide. Il aborde le deuxième cas de l'IRI sur les petits emballages (pocket packs) et donne l'explication suivante:

La CLTC s'est penché intensivement sur la thématique des emballages. Le Comité savait cela, mais n'a réagi que lorsque la CLTC a refusé la demande pour des petits emballages. Le rejet de la demande d'autoriser les pocket packs aurait eu d'importantes conséquences. C'est pourquoi le Comité a demandé à la CLTC d'établir un deuxième réexamen. UB ajoute que cet échange entre le Comité et la CLTC aurait dû avoir lieu plus vite. Le Cahier des charges n'est pas toujours clair et il y a de la marge d'interprétation pour les commissions de labellisation. Dans son rapport, la CG a trouvé que cette procédure n'était pas conforme aux règles, mais n'allait pas contre non plus, car il n'existe pas de règles claires pour cela. UB voit le tort chez le Comité et dit qu'il faut apprendre des erreurs et intensifier et soigner les échanges avec les CL, ce qui sera mis en place.

Simon Buchli, président de l'IRI, explique sa façon de faire comme suit: il a écrit une lettre aux instances de Bio Suisse mais à la base, l'IRI ne doit rendre des compte qu'à l'AD et c'est pour cela qu'il se devait de parler de ces cas. L'IRI est contente que la CG ait été mandatée et que ces incohérences soient maintenant clarifiées.

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter les comptes 2022.

Qui accepte les comptes 2022 et le rapport financier ainsi que les rapports de la CG et de l'IRI et de donner décharge au Comité?

? Oui ☞ {à l'unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: Les comptes 2022 sont adoptés à l'unanimité, sans abstentions.**

Qui élit la société BDO Visura AG de Bâle en tant qu'organe de révision pour la vérification de la comptabilité 2023 pendant l'année civile 2024?

? Oui ☞ {à l'unanimité}

? Non ☞ {0}

? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: L'organe de révision pour la comptabilité 2023 est élu à l'unanimité.**

2 Élections

2.1 Élection complémentaire au Comité

Urs Brändli (UB) explique la procédure d'élection, les bulletins de vote ont été distribués avec les cartes des délégués. UB informe que Claudio von Felten s'est retiré et qu'il accorde sa confiance à la candidate Rahel Beglinger-Urner.

Les deux candidats restants, Christoph Fasnacht et Rahel Beglinger-Urner, se présentent aux délégué-e-s.

Les bulletins de vote sont ramassés et décomptés. Entre-temps, UB fait les adieux au membre démissionnaire du Comité, Claudio Gregori, avec un panégyrique et le remercie cordialement au nom du Comité et de Bio Suisse pour son travail. Il lui remet un bon pour un séjour à l'hôtel Schloss Wartegg.

Claudio Gregori fait une rétrospective de son temps au Comité: il a toujours essayé d'apporter le regard des productrices et des producteurs. Mais cela ne fonctionne que si tous les rouages s'imbriquent bien, de la ferme à l'assiette. Il a apprécié ce travail et remercie de la confiance accordée. Il dit aussi merci au secrétariat qui fournit un travail motivé en arrière-plan. Ce qui lui restera en mémoire, ce sont toutes les personnes fantastiques dont il a fait la connaissance.

Entre-temps, les bulletins de vote ont été décomptés et UB annonce le résultat:

98 bulletins ont été distribués, 96 bulletins ont été retournés; a obtenu 83 voix: Rahel Beglinger-Urner; a obtenu 13 voix: Christoph Fasnacht.

Est élue par l'Assemblée des délégués au premier tour avec 83 voix, Rahel Beglinger-Urner (majorité absolue: 50 voix). Elle remplace Claudio Gregori à partir d'aujourd'hui, lequel a démissionné du Comité de Bio Suisse.

UB remercie toutes les personnes impliquées et souhaite beaucoup de succès à Rahel dans sa nouvelle fonction.

2.2 Confirmation de l'élection complémentaire à la CQ

Sabine Hegglin a été élue par le Comité comme remplaçante à la CQ et cette élection doit être confirmée par l'AD.

Questions, discussion:

- Christoph Meili, Biofarm, critique le peu d'informations fournies avec l'envoi préparatoire qui rend une décision difficile.
- À la suite de cette remarque, UB donne un aperçu plus détaillé du CV de Sabine Hegglin.

Question soumise au vote:

- ? Qui accepte de confirmer l'élection de la nouvelle membre à la CQ selon la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse de confirmer l'élection, c'est-à-dire que le Comité soumet une nouvelle proposition? ☞ **{0}**
- ? Abstentions? ☞ **{8}**

⇒ **Résultat: L'élection complémentaire de Sabine Hegglin à la CQ comme représentante de la CLTC est confirmée à une forte majorité, sans opposition et avec 8 abstentions.**

3 Cahier des charges

3.1 Modification du principe «Sorties régulières en plein air»

Motion du Comité

Claudio Gregori introduit le sujet.

Dans les exigences pour les paiements directs, les prescriptions pour les surfaces de pâture des bovins ont été baissées à partir de 2023. Pour que rien ne change pour les animaux Bourgeon à la suite de cette modification (décision de la CLA automne 2022), il est nécessaire de changer un mot dans les principes et objectifs.

La réglementation actuelle sur l'obligation de pâture doit être maintenue et ne doit pas être réduite de 8 à 4 ares. Le règlement élaboré à cet effet fera toutefois partie du processus normal de promulgation.

Discussion:

- Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit que leur base est majoritairement contre. Ils trouvent que la réglementation actuelle n'est pas contrôlable et ne sont pas favorables à une réglementation plus stricte mais pour un assouplissement.
- UB souligne qu'il ne s'agit pas d'un durcissement mais du maintien du statu quo. Mais il faudrait s'adresser directement à la CLA et y faire une demande ou, si la CLA n'est pas d'accord, déposer une motion à l'AD.
- Ueli Diem, GS Viande, explique qu'il vient du canton de Thurgovie, un canton avec beaucoup de brouillard, c'est pour cela qu'il est favorable à la nouvelle réglementation moins stricte de la Confédération. Il soulève qu'en automne, il n'est pas réaliste de passer 26 jours au pâturage à cause des sols mouillés, etc. Il est donc contre une obligation. UB répond qu'en cas de problèmes de ce genre, il faut s'adresser à la CLA.

Le Comité recommande d'adopter la motion.

Question soumise au vote:

? Qui accepte de modifier la Partie II, chapitre 4.1 du Cahier des charges selon la motion du Comité?

☞ {forte majorité}

? Qui refuse la modification du Cahier des charges? ☞ {11}

? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée par une forte majorité, avec 11 oppositions et 5 abstentions.**

3.2 Modification du Cahier des charges: différenciation entre autorisation exceptionnelle et autorisation spéciale T&C

Motion du Comité

Dieter Peltzer (PED) explique la motion dont le thème a vu le jour en raison de l'examen du cas sur le blé par la CG. Le mandat était de trouver une solution à ce problème. La CLTC a décidé d'ancrer les autorisations exceptionnelles/spéciales (AE/AS) de manière analogue à la CLA dans une liste des critères, qui devra maintenant être élaborée. L'AS sera dorénavant intégrée à l'AE. Mais la mise en œuvre nécessite une petite modification dans les Principes et objectifs de la Partie I du Cahier des charges.

C'est pourquoi le Comité recommande de modifier les principes et objectifs de la Partie I, chapitre 1 du Cahier des charges. Dorénavant, la CLTC pourra prendre des décisions sur la base de la nouvelle liste des critères.

Discussion / questions:

- Romain Beuret, Bio Jura, se renseigne si le processus décisionnel sera défini précisément. PED explique qu'il sera clairement défini qui peut décider quoi (p. ex. la CLTC pourrait déléguer certaines décisions au secrétariat, ce qui existe aussi déjà au niveau de la CLA).
- Christian Riggerbach, Bio NWCH, est de l'avis que l'AD d'automne devrait avoir le mot final et approuver la liste. À cet effet, UB demande à Thomas Wiedmer son appréciation sur la base de son expérience. Thomas Wiedmer pense que cela n'est pas possible de manière définitive, parce que la CLA doit aussi en partie répondre à des cas qui n'ont encore jamais existé. Les autorisations exceptionnelles sont de la compétence des commissions de labellisation, qui agissent en tant qu'instances indépendantes.
- UB souhaiterait reprendre pour la CLTC la procédure éprouvée de la CLA.
- Christian Riggerbach voudrait que le thème soit au moins repris en tant qu'information lors de la prochaine AD, pour qu'on puisse encore se prononcer à ce sujet.

Question soumise au vote:

- ? Qui accepte la modification de la Partie I, chapitre 1 du Cahier des charges selon la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse cette modification du Cahier des charges? ☞ **{1}**
- ? Abstentions ☞ **{6}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité est adoptée à une forte majorité avec une opposition et six abstentions.**

Petit discours de Matthias Wunderlin, Migros

Urs Brändli accueille Matthias Wunderlin, responsable marketing de la Migros et parle du partenariat nouvellement développé et des petites difficultés de départ. Il se réjouit de sa venue et lui passe la parole.

Matthias Wunderlin est très heureux de cette association. Le Bourgeon est la «référence absolue» et cette collaboration fait beaucoup de sens pour la Migros, car ils sont aussi déjà depuis longtemps actifs sur le marché bio. Toutefois, la Migros fait son chemin de manière anticyclique, une réflexion à court terme n'est pas intéressante pour eux, car ils s'engagent depuis des décennies pour les thèmes durabilité et équité sociale. La Migros voit un grand avenir pour le bio. Ils doivent maintenir le cap par rapport à leurs objectifs climatiques 2050. Ils ne pourront que les atteindre si la consommation se modifie. On se dirige donc vers moins de produits carnés et une production plus durable des produits animaux et des autres produits agricoles.

Le bio doit sortir de la niche. La part de bio de 11 % doit progresser, autrement, les objectifs climatiques ne pourront pas être atteints. Cela n'est possible que si les personnes avec un pouvoir d'achat plus bas peuvent se permettre d'acheter du bio. Ils sont conscients de ce champ de tension: des prix équitables pour les producteurs-trices et les consommateurs-trices ne peuvent pas toujours être conciliés. Il faut régulièrement rééquilibrer le champ de tension. Des premiers projets communs ont déjà pu démarrer (blé, tournesol, betterave sucrière).

Il se réjouit d'avancer ensemble sur ce chemin et remercie encore une fois de pouvoir avoir le Bourgeon dans leur assortiment.

L'Assemblée se poursuit après une pause pour le dîner.

3.3 Motion de Demeter sur la révision de la formation initiale

Informations:

Urs Guyer (UG), Bio Suisse, donne un aperçu de l'avancement actuel de la révision de la formation initiale à l'aide d'un échancier. La consultation interne est en cours. Il parle de la réponse type qui sera transmise aux OM pour vérification et modification le cas échéant. À la suite de ces retours, une réponse consolidée sera finalisée pour l'OrTra AgriAliForm. Les OM seront informées par courriel sur différentes dates pour des soirées d'information.

Les résultats d'un premier sondage montrent que la majorité se prononce en faveur du modèle de formation 3+1, dont une partie avec des modifications.

Motion de Demeter:

Alfred Schädli explique que la formation Demeter à Rheinau est reconnue par la Confédération depuis 2004. Il y a actuellement 70 élèves qui sont formés dans quatre classes. Pour eux, le modèle 3+1 n'est pas propice parce qu'il faut se décider pour une orientation spécialisée. Mais cela n'est pas possible, car il s'agit d'une école globale. Demeter voudrait:

- une orientation bio globale
- la possibilité d'une attribution cantonale au canton de ZH, pour que la formation touche toute la Suisse. Cela fonctionne actuellement assez bien, mais après la révision, ce ne sera plus garanti.

Contre-motion du Comité:

Karine Contat, Comité, explique que la contre-motion du Comité prévoit d'accepter la partie de la motion de Demeter sur la pratique d'attribution cantonale, mais de ne pas soutenir l'orientation bio globale. Le Comité propose cependant de s'engager pour mieux intégrer la globalité des exploitations et les principes de l'agriculture biologique.

Elle explique les raisons de la contre-motion:

Une orientation bio globale avec production végétale et animale n'est pas réaliste et ne correspond pas au compromis trouvé avec l'OrTra AgriAliForm et l'Union suisse des paysans (USP) et pourrait le mettre en danger. Ce compromis prévoit une orientation Production végétale bio et l'intégration des objectifs bio dans les autres orientations du champ professionnel de l'agriculture.

Urs Brändli explique la procédure de vote et passe directement au vote.

Vote 1: Départager la motion de Demeter et la motion du Comité:

- ? Qui accepte la motion de Demeter? ☞ **{pas décompté}**
- ? Qui accepte la motion du Comité? ☞ **{nette majorité}**
- ? Abstentions ☞ **{2}**

⇒ **Résultat: La motion du Comité a remporté le vote ci-dessus et passe au vote final.**

Vote final:

- ? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédent (contre-motion du Comité)? ☞ **{forte majorité}**
- ? Qui refuse la motion? ☞ **{4}**
- ? Abstentions ☞ **{5}**

⇒ **Résultat: La contre-motion du Comité a été adoptée à une forte majorité, avec 4 oppositions et 5 abstentions.**

Questions:

- Ruedi Voegele, Bio ZH/SH, demande pourquoi il y a besoin d'une consultation puisqu'il y a la décision de l'AD.
- UG répond que l'AD a déterminé le modèle et l'orientation. La consultation interne va plus en largeur et en détail, p. ex. par rapport au nombre d'orientations.

3.4 Motion de Schweizer Bergheimat: Mise à disposition de moyens financiers pour l'encouragement de la formation bio

Motion de Schweizer Bergheimat:

Stefan Wyss, Bergheimat, explique la motion. Il s'agit d'assurer la relève, on connaît les différences avec la formation conventionnelle. La motion vise aussi bien la formation continue que la formation initiale. Il y a des indications que les écoles d'agriculture ne souhaitent proposer qu'une seule orientation Grandes cultures, ce qui détruirait les 20 ans de travail de mise en place d'un CFC bio. Pour cette raison, Bergheimat est pour une formation indépendante d'agriculteur-trice bio CFC. Comprendre l'agriculture biologique en tant que système, c'est autre chose que de connaître le Cahier des charges. Il est donc nécessaire d'avoir en permanence des moyens à disposition de la formation bio.

Recommandation du Comité:

Cédric Guillod dit que le Comité recommande de refuser la motion. Il explique qu'il y a suffisamment de moyens financiers mis à disposition de la formation bio et qu'ils ne sont parfois pas entièrement utilisés. Il préférerait pouvoir réagir de manière flexible et accorder d'avantage d'argent en cas de besoin. Il y a la possibilité d'agir annuellement au niveau de la budgétisation.

Question soumise au vote

- ? Qui accepte la motion de Schweizer Bergheimat sur la mise à disposition de moyens financiers pour l'encouragement de la formation bio? ☞ **{8}**
- ? Qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**
- ? Abstentions ☞ **{5}**

⇒ **Résultat: La motion de Schweizer Bergheimat est refusée par une large majorité avec 8 oppositions et 5 abstentions.**

3.5 Motion de Schweizer Bergheimat: Interdiction d'utiliser des faucheuses-conditionneuses

Urs Brändli (UB) signale pour commencer que Bergheimat a déposé une motion d'amendement prolongeant le délai à 2025.

Motion de Bergheimat:

Ueli Künzle justifie la motion comme suit: le recul de la biodiversité est énorme, les recommandations ne suffisent pas et ne sont pas contrôlables. C'est pourquoi il faut interdire la faucheuse-conditionneuse.

UB présente l'avis du Comité: Depuis 30 ans, l'Allemagne constate un recul de 75 % des insectes, cela doit être dans le même ordre de grandeur chez nous. Il est incontesté qu'il faut agir. Mais une gestion responsable permet déjà d'obtenir beaucoup. Il renvoie pour cela au site internet www.faucher-fute.ch. Pour le trèfle, la luzerne ou les peuplements riches en autres plantes, il est parfois difficile de préserver la qualité. Et la demande en fourrage grossier riche en protéines est élevée. La CLA s'est déjà penché sur le sujet et ne prévoit pas d'interdiction complète.

Discussion:

- Thomi Herwig, Bio Jura, trouve qu'aussi bien la motion que la position du Comité sont bonnes. En Autriche, il y a des incitations financières et les gens sont plus disposés à renoncer à la faucheuse-conditionneuse. Mais cela doit aussi passer par la politique.
- Alfred Schädeli, Demeter, dit que la direction de l'orientation générale de la motion de Bergheimat lui plait bien. Il souhaiterait une date (année) contraignante pour une proposition concrète de la CLA.
- Thomas Wiedmer, CLA, ne peut faire aucune promesse car il doit d'abord faire une planification suite à cela.
- Peter Mürner, Bio Bern, se prononce contre un nouveau renforcement du Cahier des charges. Il a obtenu 29 points dans le Check-up Biodiversité malgré la faucheuse-conditionneuse. Il souhaite tout de même pouvoir faucher à l'avenir ses 2 hectares de prairie temporaire comme il le souhaite. C'est pourquoi il veut uniquement voter la motion sans ajout et ne pas donner de mandat à la CLA.
- Lukas van Puijenbroeck, Bioforum, ne peut pas comprendre qu'on réagisse de manière aussi négative en parlant des insectes. Il pense que les consommateurs-trices ne le comprennent pas. Il préférerait ne pas passer par une interdiction mais, pour lui, c'est le seul moyen qui permette un contrôle.
- Dieter Scheibler, Bio Aargau, en appelle à la responsabilité personnelle. Il souhaiterait davantage de solidarité entre les gens et moins de régulations de certains envers les autres.
- Samuel Ineichen, Bio Aargau, souhaiterait responsabiliser davantage les consommateurs-trices. En tant qu'agriculteur bio, on ne détruit pas les insectes. La faute revient principalement à la construction extensive et à la destruction de surfaces naturelles dans les villes et les agglomérations. Il ne voudrait non plus pas de réglementation.

- Peter Mürner, Bio Bern, argumente que la préservation des insectes est garantie via les surfaces de promotion de la biodiversité.
- UB dit que les fermes bio fournissent déjà beaucoup de prestations pour la biodiversité. Une étude du FiBL sur la biodiversité montre que l'agriculture bio se situe à 23,5 points; à 24 points, les objectifs de la Confédération seraient remplis. Les exploitations conventionnelles n'obtiennent que 12 points.
- Raphi Gross, Bergheimat, soulève qu'ils ont aussi considéré la possibilité de donner des points négatifs dans le Check-up Biodiversité. Mais ils ne connaissent pas la valeur d'un insecte, c'est pour cela qu'ils voient l'interdiction comme solution, car les petits êtres vivants n'ont pas de voix.

Question soumise au vote

? Qui accepte la motion de Schweizer Bergheimat d'interdire les faucheuses-conditionneuses à partir de 2025? ☞ **{11}**

? Qui refuse la motion? ☞ **{forte majorité}**

? Abstentions ☞ **{4}**

⇒ **Résultat: La motion de Schweizer Bergheimat est refusée par une large majorité, avec 11 oppositions et 4 abstentions.**

3.6 Motion de Bio Grischun: Grands prédateurs – ici aussi le bio est une solution

Motion de Bio Grischun et de 11 autres organisations membres

Christian Bossard, Bio Grischun, prend position et dit que la problématique est connue et qu'elle est présente dans les médias. La population de loups a connu un développement exponentiel. Il y a 11 meutes de loups uniquement dans les Grisons, 520 animaux agricoles ont été déchirés, le double en comparaison avec 2021 et la problématique continue de s'élargir. Il souligne qu'ils veulent uniquement une régulation, pas une extermination. Sans cela, l'économie alpestre est en danger. Il ne s'agit pas uniquement de dédommagements pour les mesures de protection des troupeaux et les animaux tués. Les alpagistes sont épuisés, aussi bien physiquement que psychologiquement. Il espère que la nouvelle Loi sur la chasse donne des résultats, certaines choses se sont déjà mises en place. C'est pourquoi Christian en appelle à la solidarité des délégué-e-s envers les personnes directement touchées.

Recommandation du Comité:

UB dit que le Comité soutient la motion. Depuis le 8 avril, on sait que le référendum n'a pas abouti – l'administration peut maintenant s'atteler à la mise en œuvre. Le Comité a instauré un groupe de travail afin de communiquer intelligemment. Les citadines et les citadins sont loin de ces réalités. Les consommatrices doivent comprendre la réalité des gens de la campagne.

Bioforum souhaitait déposer une contre-motion mais ils ont finalement été intégrés au groupe de travail avec l'objectif d'avoir la communication prête pour le mois de juin et d'informer lors de l'AD d'automne 2023.

Vote:

Qui accepte la motion de Bio Grischun et de 11 autres organisations membres?

? Oui ☞ **{à l'unanimité}**

? Non ☞ **{0}**

? Abstentions ☞ **{0}**

⇒ **Résultat: La motion est adoptée à l'unanimité et sans abstention.**

3.7 Motion de Bio Ostschweiz: Recommandation de vote pour l'Initiative Biodiversité et le contre-projet indirect

Partie informative:

Martin Bossard (MBO), Bio Suisse, explique que l'Assemblée de délégué-e-s ne doit heureusement que rarement décider des recommandations de vote et cela pour la bonne raison que normalement, c'est de la compétence du Comité, qui se penche plus intensivement sur ces thèmes et qui peut donc mieux les placer dans un contexte politique global. Le Comité ne décide une recommandation de vote que s'il s'attend à une grande acceptation de la base. Le plus souvent, il ne détermine qu'une position, afin de rester capable d'agir au niveau politique. Des expériences antérieures montrent qu'il est judicieux de se positionner relativement tôt afin de bien préparer la communication. Les initiatives Biodiversité, pour les glaciers et pour le paysage ont été traitées en même temps par le Comité. Une discussion a vu le jour concernant la recommandation de voter oui à l'Initiative Biodiversité qui a mené au dépôt de cette motion à l'AD.

MBO développe que le besoin d'agir pour la biodiversité est grand. Le plan d'action décidé par la Confédération en 2012 n'avance que lentement. L'Initiative Biodiversité est une réaction à ce fait et il s'en est suivi un contre-projet indirect.

Il donne raison aux requérants qu'il est en fait trop tôt pour une recommandation de vote définitive parce qu'on ne sait pas encore exactement sur quoi on va finalement voter.

Urs Brändli (UB) ajoute que Bio Ostschweiz s'est plaint du manque d'explication sur la recommandation de vote, ce qui est compréhensible, et il admet l'erreur.

UB fait une petite digression et donne d'abord une prise de position sur les 3, 5 % de surface de promotion de la biodiversité (SPB) dans les grandes cultures: Bio Suisse demandera dans la consultation du train d'ordonnances agricoles que les 3,5 % ne soient introduits qu'à partir de 2025 et que d'autres mesures doivent être ajoutées. Les raisons se trouvent en partie dans la difficulté d'appliquer certaines mesures en agriculture bio (p. ex. les céréales en lignes de semis espacées ne sont pas possibles partout). Il n'est de plus pas compréhensible que les fermes avec grandes cultures, qui ont déjà beaucoup de surfaces de promotion de la biodiversité, doivent fournir 3,5 % de SPB supplémentaires.

Motion de Bio Ostschweiz:

Sepp Sennhauser souligne qu'il défend la motion de ses membres, pas sa position personnelle. Il aborde une nouvelle fois la mauvaise communication lors de la transmission des recommandations de vote.

Bio Ostschweiz n'a pas encore fixé de recommandation mais après leur assemblée, il sont de l'avis de refuser l'initiative. Une partie importante de l'initiative traite du terrain à bâtir, ce qui limiterait les paysans. Ils sont contre l'initiative et ils ne veulent pas encore déterminer une recommandation de vote parce que c'est encore trop tôt.

Déclaration de Bioring Appenzellerland:

Koni Meier dit que l'unanimité sur le thème de la biodiversité est incontestée. Le Bioring Appenzellerland refuse toutefois l'initiative et ne souhaite pas décider de recommandation de vote pour le contre-projet, cela pour les raisons suivantes:

Pour eux, l'initiative est un paquet trompeur qui mélange différentes choses – la préservation de la physionomie des localités et des monuments naturels n'a rien à faire dans cette initiative. Ils craignent que la loi sur l'aménagement du territoire, qui est actuellement discutée au Conseil national et au Conseil des états, pourrait être directement transposée en cas d'acceptation de l'initiative. Le texte exact du contre-projet n'est pas encore connu. Il s'agit d'une loi qui est discutée par les conseils et entrera ensuite en vigueur si personne ne lance le référendum. Il y a encore trop d'inconnues et il y a encore beaucoup de temps qui va passer avant qu'une recommandation de vote puisse être décidée. Entretemps, nous sommes tous d'accord qu'il ne faut pas décider de recommandation de vote pour le contre-projet aujourd'hui.

Selon Koni Meier, la Confédération doit pour commencer définir ce que sont les surfaces dédiées à la biodiversité (forêts, zones d'estivage, montagnes, agroforesterie, etc.). Il suggère que Bio Suisse

s'engage pour une définition des surfaces dédiées à la biodiversité et pour relier les surfaces existantes, les revaloriser et les préserver – dans ce cadre, la qualité vient avant la quantité.

Contre-motion du Comité:

UB dit qu'il y a encore beaucoup d'inconnues. Mais la biodiversité est un thème clé de l'agriculture biologique. Ce n'est pas que l'agriculture qui est interpellée mais toute la société. En raison des incertitudes, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée des délégué-e-s de ne pas décider de recommandation de vote aujourd'hui.

UB présente la procédure de vote, sur quoi, après une brève concertation, Bio-Ostschweiz retire sa motion demandant une recommandation de vote. Le Comité retire également sa contre-motion.

Discussion:

- Rudi Beerli, Bio Genève, ajoute que l'agriculture basée sur des petites structures fournit une grande contribution au maintien et au développement de la biodiversité. Cette agriculture est sous pression et le débat n'est jamais mené sur les structures, mais se passe de manière séparée, sur la nature et sur la culture. Le bio réunit toutefois ces deux parties, il n'y a pas de conflit entre la production durable de denrées alimentaires et la biodiversité – et c'est pour cela que Bio Suisse doit s'engager avec force.

⇒ **Résultat: Les motions de Bio Ostschweiz et du Comité sont retirées et il n'y a pas de vote.**

3.8 Adoption: résolution sur les nouveaux procédés génétiques

Martin Bossard introduit le thème et présente les échéances. C'est maintenant qu'il faut se battre pour des conditions cadres politiques. Autrement, rien ne se passe. Le processus politique est déjà bien avancé. Le Conseil fédéral a argumenté en notre sens, mais le parlement ne le suivra probablement pas. L'UE décidera avant les vacances d'été – elle est très favorable à l'industrie.

Voilà pourquoi nous souhaitons adopter une résolution à l'interne afin de pouvoir participer au processus politique à l'externe. Pour la communication, il faut aussi soulever la thématique du brevetage.

Urs Brändli ajoute que le système bio n'a pas besoin d'ingénierie génétique parce que nous travaillons avec et non contre la nature. Une prolongation du moratoire serait bénéfique à l'ensemble de l'agriculture. Les thèmes comme la crédibilité et la responsabilité sont importants.

Discussion:

- Christoph Meili, Biofarm, informe que Biofarm doit souvent s'occuper de torts contre la nature qu'ils n'ont pas occasionnés et qu'ils en sont tenus pour responsables. Cela pourrait aussi arriver avec l'ingénierie génétique. Il soulève le brevetage de plantes et d'animaux, c'est ainsi que la génétique est rentable, car si on retrouve du matériel génétiquement modifié dans du matériel bio, les détenteurs du brevet pourraient recourir contre le producteur. Les délégué-e-s applaudissent cette intervention de Christoph.

Vote: Qui accepte la «Résolution de Bio Suisse sur l'ingénierie génétique et les nouveaux procédés génétiques»?

? Oui ☞ {à l'unanimité}

? Non ☞ {aucun}

? Abstentions ☞ {aucune}

⇒ **La résolution est adoptée à l'unanimité sans abstention.**

4 Informations

4.1 Divers

Urs Brändli (UB) informe sur les points suivants:

- Le 4 mai aura lieu la Journée du Bétail Bio au Plantahof à Landquart.
- Partenariat avec la Coop: en 2023, c'est le jubilé des 30 ans de Naturaplan. En 1993, le bio était une niche et la Coop et Bio Suisse ont osé le partenariat. Entretemps, Coop a référencé plus de 3000 produits Bourgeon dans son assortiment.
- Un film de Bio Suisse pour le jubilé a été réalisé en remerciement pour les 30 ans de collaboration avec la Coop. Le film est projeté.

Thomas Marty, Bio Ostschweiz, dit qu'il est producteur de lait et d'œufs. Il a actuellement des problèmes d'écoulement. Il se demande comment on peut faire monter les consommateurs-trices dans le bateau et comment Bio Suisse pourrait apporter son soutien. UB répond qu'on peut s'adresser directement au product management.

Sur cette intervention, l'Assemblée des délégué-es se termine.

Bâle, le 18.04.2023



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
Rédactrice du PV